

Annonce légale AVIS DE CONVOCATION AUDIENCE LABS

Annonce légale Autre

69 Rhône

Annonce légale publiée le 02-12-2020

AUDIENCE LABS

Société Anonyme au capital de : 3 485 820 euros

Siège social : 2, Place Louis Pradel, 69001 Lyon

533 030 698 R.C.S. Lyon

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21/12/2020

Avis de convocation

Les actionnaires de la Société Audience Labs sont convoqués en Assemblée Générale 21 décembre 2020 à 10 heures, au siège, au 2 place Louis Pradel, 69001 Lyon, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société lors de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les dispositions des articles 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de sa mission ;
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom depuis trois jours au moins avant la date de la réunion.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social ou sur le site internet de la société : <http://www.alabs.io>

Les actionnaires qui désirent voter par correspondance peuvent se procurer au siège social, ou sur le site internet de la société : <http://www.alabs.io>, le formulaire de vote et ses annexes. La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration